

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE  
COMMUNE DE LES PENNES-MIRABEAU

Projet d'extension de la ligne BHNS ZENIBUS  
entre Marignane et Les Pennes-Mirabeau  
**PLAN DE DIVISION FONCIERE**  
Parcelle AM n° 385

ECHELLE 1/250

PRESTATIONS DE SAISIES DE DONNEES GEOGRAPHIQUES  
SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE  
MISE A JOUR SIG - LOT 2



Siège Social | 170 Route Départementale 97  
Quartier la Roumouze - 83210 Sollès-Ville  
Tél | 04.94.13.51.51 | cabinet@arragon.fr

REFERENCES TECHNIQUES

DOSSIER INFORMATIQUE No : 41400/43

DATE : 22/11/2023

REFERENCES ADMINISTRATIVES

MARCHE MPM SIG LOT 2  
No T170084MR

REDACTEUR	VERIFICATEUR	APPROBATEUR
B. GIRARD	E. ANDRE	L. SAGNAL

LEGENDE :

— Limite objet de la Division

**A** S. Apparente S= 484m<sup>2</sup>  
Nouvelle parcelle : AM 385p  
Terrain conservé par : SCI BOULLE (P) BARNEOUD DEVELOPPEMENT sera cédé à la Métropole Aix Marseille Provence

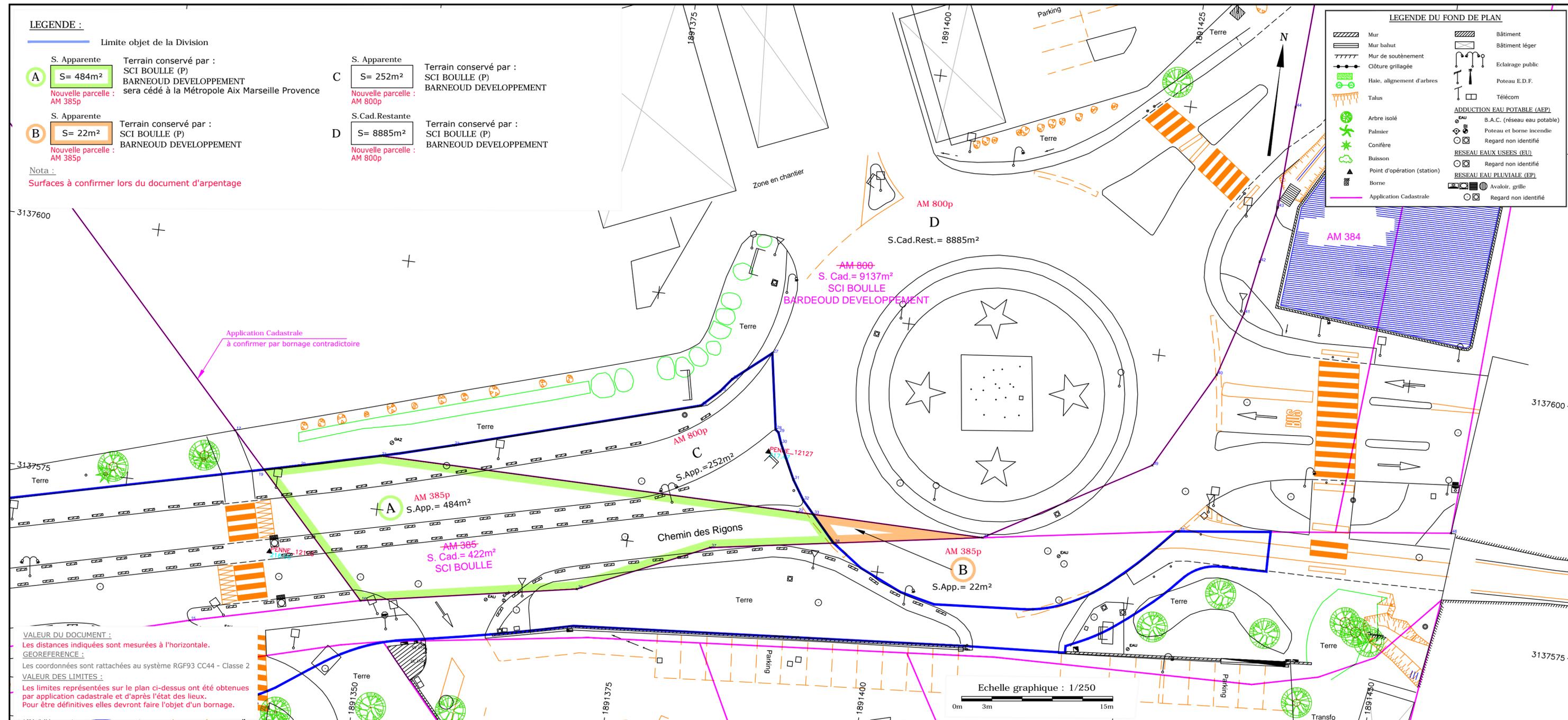
**B** S. Apparente S= 22m<sup>2</sup>  
Nouvelle parcelle : AM 385p  
Terrain conservé par : SCI BOULLE (P) BARNEOUD DEVELOPPEMENT

Nota :

Surfaces à confirmer lors du document d'arpentage

**C** S. Apparente S= 252m<sup>2</sup>  
Nouvelle parcelle : AM 800p  
Terrain conservé par : SCI BOULLE (P) BARNEOUD DEVELOPPEMENT

**D** S.Cad.Restante S= 8885m<sup>2</sup>  
Nouvelle parcelle : AM 800p  
Terrain conservé par : SCI BOULLE (P) BARNEOUD DEVELOPPEMENT



LEGENDE DU FOND DE PLAN

	Mur		Bâtiment
	Mur bahut		Bâtiment léger
	Mur de soutènement		Eclairage public
	Clôture grillagée		Poteau E.D.F.
	Halle, alignement d'arbres		Regard non identifié
	Talus		Télécom
	Arbre isolé	<b>ADDUCTION EAU POTABLE (AEP)</b>	
	Palmier		B.A.C. (réseau eau potable)
	Conifère		Poteau et borne incendie
	Buisson		Regard non identifié
	Point d'opération (station)		Regard non identifié
	Borne	<b>RESEAU EAU PLUVIALE (EP)</b>	
	Application Cadastreale		Valoir, grille
			Regard non identifié

VALEUR DU DOCUMENT :

Les distances indiquées sont mesurées à l'horizontale.

GEOREFERENCE :

Les coordonnées sont rattachées au système RGF93 CC44 - Classe 2

VALEUR DES LIMITES :

Les limites représentées sur le plan ci-dessus ont été obtenues par application cadastrale et d'après l'état des lieux. Pour être définitives elles devront faire l'objet d'un bornage.